

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

PROCÈS VERBAL de la séance du 27 octobre 2016 à 20h15 à la buvette du Champ-Carré

Présidence : M. Philippe Bolay

Scrutateurs : Mme Monika Wihlborg et M. Nicolas Walther

Secrétaire : Mme Cornelia Grandjean

Membres excusés : Mme Martine von Siebenthal; MM. Jean-François Blanc, Cédric Delorme, David Fuchs, Henri Kern et François Perrinjaquet.

Municipalité : Mme Ruth Müller; MM. Claude Dumauthioz, Christian Veyre et Eric Vuilleumier. M. Etienne Fuchs est excusé.

Le président Philippe Bolay ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 39 conseillers sur 45. La majorité absolue est de 20.

Le président salue la présence de M. Vincent Duvoisin, chef de division affaires communales et droits politiques, de Mmes Béatrice Moser, secrétaire municipale, Sandrine Mottet, boursière, et de Mme Crisinel du Journal de Morges.

Courrier

Lettres d'excuses des conseillers.

Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)

Le syndic donne les informations suivantes :

Transports

Les horaires sont communiqués au mois de juin aux communes ainsi que par une annonce dans la FAO.

Une invitation à une démarche participative des MBC a eu lieu le 12 octobre dernier. Lors de cette séance, il a pu rapporter quelques points soulevés au Conseil communal du 21 juin. Toutefois, l'organisation globale des TP est complexe. Il faut tenir compte du rapport entre la cadence et la fréquentation, tout en sachant qu'une meilleure cadence augmente directement la fréquentation. Mais tout cela a un coût. Pour qu'une ligne soit correctement subventionnée par la Confédération, il faut aussi qu'elle soit bien fréquentée.

Les MBC ont l'intention et la volonté de procéder à une refonte complète de leur réseau de transports publics. Dans ce but, ils ont démarré le projet « Réseau MBC 2018 » dont l'objectif est de mettre en œuvre les premières adaptations dès décembre 2017. Soucieux d'adapter l'offre de transport aux besoins des communes et de leurs habitants, ils souhaitent lancer cette démarche en tenant compte de nos éventuelles études en cours et de nos réflexions.

Ils ont aussi abordé d'autres sujets liés au déplacement des personnes, comme la mobilité douce, les P+R, les transports scolaires ...

La Municipalité va suivre avec attention l'évolution de l'offre en transports publics et mettra tout en œuvre, dans la limite de ses moyens, pour que notre région soit au mieux desservie.

Zone industrielle des Assenges

Pour rappel, une demande de référendum déposée par Monsieur et Madame Grünenwald à l'encontre de la décision du Conseil communal du 9 septembre 2015 autorisant la Municipalité à vendre les parcelles 213 et 449 a été considérée comme non recevable par la Municipalité. Cette décision a été frappée d'un recours auprès du Conseil d'Etat qui a déclaré, dans sa séance du 4 mai 2016, ce recours irrecevable. Monsieur et Madame Grünenwald ont alors fait recours à la décision du Conseil d'Etat au Tribunal cantonal qui a aussi rejeté ce recours le 22 juillet 2016. Le dossier n'est pas pour autant classé, car les recourants ont maintenant usé de leur droit en transmettant l'affaire au Tribunal fédéral, recourant alors contre la décision du Tribunal Cantonal. Nous sommes actuellement dans l'attente de la décision du TF.

Deux dossiers d'oppositions au projet de construction d'une halle sur la parcelle 449 des Assenges ont été enregistrés. La Municipalité a analysé ces dossiers et a pris la décision de lever les oppositions et de délivrer le permis de construire. Cette décision est maintenant attaquée par les opposants et frappée d'un recours au Tribunal cantonal. La Municipalité, par l'intermédiaire de son avocat, a entrepris la défense du projet.

Parcelle 114

Vous avez peut-être appris que la parcelle 114 au centre du village, à côté de l'Auberge, est à vendre. Nous avons été approchés par la famille du propriétaire et étudions plusieurs possibilités en vue d'acquérir éventuellement tout ou partie de cette parcelle.

Nous avons réuni les commissions des finances, de gestion et d'urbanisme. Deux questions leur étaient posées, « La commune doit-elle saisir l'opportunité d'acheter cette parcelle ? » et « Si oui, pour en faire quoi ? »

Nous relevons de leur rapport les points suivants :

- Cette parcelle revêt un rôle important pour le développement futur du village.
- L'opportunité est jugée comme unique pour l'avenir de la commune.
- Les commissions répondent qu'il faut saisir l'occasion.

À la question « Si oui, pour en faire quoi ? », ils relèvent plusieurs points :

- Le besoin en appartements à loyers modérés
- Prévoir des surfaces commerciales et d'utilité publique
- Créer des places de parc
- Un aménagement en harmonie avec le reste du village
- Éviter de transformer notre commune en cité dortoir.
-

Une analyse financière tenant compte de plusieurs scénarios de rendements accompagne les positions des commissions. D'autres éléments doivent aussi être étudiés, comme les effets sur le taux d'imposition, les contraintes LAT ...

A notre connaissance, nous ne sommes pas les seuls intéressés par cette parcelle et étudions plusieurs possibilités de l'acquérir, comme par exemple avec un système de partenariat. En parallèle, nous devons aussi simuler les effets d'une telle acquisition sur notre planification financière.

Pressoir

La mise à l'enquête s'est terminée sans remarque, ni opposition. La signature de l'acte de vente définitif chez le notaire se déroulera ces prochains jours.

Journal de Morges

Vous avez peut-être lu dans la presse que le journal de Morges a été racheté par la société « La Vie d'ici SA ». Nous avons été sollicités pour cette reprise et avons fait un don de CHF 2000.-. La Municipalité n'a pas pour habitude de soutenir les entreprises privées, mais considère le Journal de Morges comme un pilier dans notre région.

Fusion

Le chef de projet a été choisi ; il s'agit de la société COMPAS.

Une séance a eu lieu le 10 octobre 2016 afin de réunir les municipalités in corpore, les présidents des Conseils communaux et généraux, ainsi que les employés communaux.

Une carte présente le périmètre du projet de la nouvelle commune ; sa superficie serait de 3'406 hectares (1^{ère} du district) et sa population de 4'037 habitants (4^{ème} du district).

Le projet est organisé en 3 couches : la population pour laquelle il y a des répondants techniques et administratifs, un comité de pilotage et, entre les deux, des groupes de travail. Ces 6 groupes seront constitués de 2 personnes par communes, un municipal et un conseiller communal. Les séances auront lieu le soir, à raison de 6 par année et seront accompagnées par le chef de projet. Les personnes intéressées à s'y investir peuvent s'adresser au syndic d'ici au 31 octobre 2016.

Mme Ruth Müller informe que la Municipalité a engagé M. Michaël Bandel de St-Livres à fin août en tant qu'apprenti agent d'exploitation au service conciergerie pour 3 ans. Il est pris en charge par M. Henri Kern ainsi que par M. Frédéric Degenève à la voirie pour 20 %.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Rôle et compétences du Conseil communal (présentation par M. Vincent Duvoisin, Chef de division affaires communales et droits politiques)
2. Assermentation des nouveaux conseillers absents le 16 juin
3. Nomination d'un huissier
4. Préavis n° A-2016 du bureau du Conseil concernant les indemnités et amendes aux membres du Conseil communal
5. Préavis municipal n° 7-2016 concernant les compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021
6. Préavis municipal n° 10-2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017
7. Préavis municipal n° 11-2016 relatif aux traitements et vacations de la Municipalité
8. Communications du président
9. Divers et propositions individuelles.

1. Rôle et compétences du Conseil communal (présentation par M. Vincent Duvoisin, Chef de division affaires communales et droits politiques)

L'exposé complet de M. Duvoisin se trouve sur le site de la Commune sous la rubrique « Conseil ».

2. Assermentation des nouveaux conseillers absents le 16 juin

Mme Nathalie Leitos et MM. Marc Aubert, Cédric Bezençon, Philippe Buri, Dominique Guillemain, Alexandre Hoffer, Gaëtan Pidoux, Sébastien Tardy et Yves Tièche sont assermentés par M. Philippe Bolay, président.

Mme Martine von Siebenthal, MM. Cédric Delorme et Henri Kern seront assermentés lors de la prochaine séance du conseil communal.

3. Nomination d'un huissier

M. Henri Kern est réélu à l'unanimité à ce poste.

4. Préavis n° A-2016 du bureau du Conseil concernant les indemnités et amendes aux membres du Conseil communal

Le président présente le préavis du bureau du Conseil A-2016 (classé 23/2016). **M. Nicolas Dumauthioz** lit le rapport de la commission des finances (classé 24/2016). Ce rapport est favorable.

Le président ouvre une discussion.

M. Jean-Philippe Gaudin estime que le montant de fr. 50.- par séance pour les commissions était bien adapté.

M. Jacky Bussy trouve que le salaire du président est trop bas.

Le président reconnaît que, malgré cet ajustement, ce salaire est plus bas que celui de la commune d'Apples.

M. Dominique Guillemain demande si une projection du nombre d'heures effectuées a été établie afin d'estimer la différence de budget?

Le président dit que cela a été fait au début de la dernière législature pour la secrétaire, mais pas pour les commissions.

M. Ernest Benninger approuve l'idée de rémunérer les commissions à l'heure.

Le président dit que cette manière de calculer est plus équitable.

M. Jean-Philippe Gaudin dépose un amendement (classé 25/2016) pour maintenir la séance à fr. 50.- pour les commissions.

Le président procède au vote de cet amendement.

Résultats : 10 oui, 22 non, 6 abstentions.

L'amendement est donc refusé.

M. Arnold Grandjean demande si une discussion ne devait pas avoir lieu avant de procéder au vote.

Le président donne la parole à M. Duvoisin pour répondre à cette question.

M. Duvoisin répond que formellement il devrait y avoir une discussion après le dépôt d'un amendement. Mais, dans ce cas de figure, on peut dire que la discussion a eu lieu avant.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

A une évidente majorité (1 abstention),

le Conseil communal décide

d'accepter, pour la législature 2016-2021, les indemnités et amendes aux membres du Conseil telles que mentionnées dans le présent préavis.

5. Préavis municipal n° 7-2016 concernant les compétences de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Le syndic présente le préavis n° 7-2016 (classé 26/2016). **M. Sylvain Pittet** lit le rapport de la commission des finances (classé 27/2016) et **M. Yann Caloz** celui de la commission de gestion (classé 28/2016). Ces deux rapports sont favorables.

Le président ouvre une discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal accepte ce préavis à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 10-2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

Le syndic présente le préavis n° 10-2016 (classé 29/2016). **M. Jean-Pierre Moret** lit le rapport de la commission des finances (classé 30/2016). Ce rapport est favorable.

Le président ouvre une discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal accepte ce préavis à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 11-2016 relatif aux traitements et vacations de la Municipalité

Le syndic présente le préavis n° 11-2016 (classé 31/2016). La hausse du budget pour 2017 se situe entre fr. 10'000.- et fr. 13'000.- pour la Municipalité et, concernant le préavis du bureau A-2016, l'augmentation est d'environ fr. 5'000.-. **M. Stéphane Rieder** lit le rapport de la commission des finances (classé 32/2016). Ce rapport est favorable.

Le président ouvre une discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal accepte ce préavis à l'unanimité.

8. Communications du président

Obligations des Conseillères et Conseillers

- répondre aux convocations qui sont envoyées et de respecter les horaires de celles-ci
- prendre part aux diverses commissions dont ils font partie
- participer aux travaux et délibérations du Conseil communal
- ce titre de Conseillers donne le droit de s'exprimer et de s'investir pour sa Commune.

Quelques règles à respecter

- demander la parole en levant la main; le président l'accordera dès que possible
- ne pas interrompre une personne qui est en train de parler ; seul le président a ce droit
- lorsque la parole est donnée, s'adresser à l'assemblée en se levant et en prononçant « M. le président, Mesdames, Messieurs »
- Faire preuve de respect envers toute l'assemblée.

Composition du bureau du Conseil (réélu chaque année)

Président : Bolay Philippe (8^{ème} année)
Vice-présidents : Vallotton Paul-Henri et Terrapon Marc
Scrutateurs : Wihlborg Monika et Walther Nicolas
Scrutateurs-suppléants : Fuchs David et Sigg Pascal
Secrétaire : Grandjean Cornelia (9^{ème} année).

Date du prochain Conseil

Mercredi 7 décembre à **19h30**.

Dates pour le bureau de vote

Votations 2016-2017

Dimanche 27 novembre 2016

Dimanche 12 février 2017

Dimanche 21 mai 2017

Élections cantonales 2017

Dimanche 30 avril : élections du Grand Conseil et 1^{er} tour du Conseil d'État

Dimanche 21 mai : 2^{ème} tour du Conseil d'État + votations (scrutateurs pour renforcer le bureau)

Le président annonce qu'il fera appel à des scrutateurs supplémentaires le 21 mai étant donné qu'il y aura des votations et les élections cantonales ce jour-là.

Les conseillers qui n'ont pas encore donné leur fiche personnelle complétée sont priés de le faire rapidement.

Les commissions permanentes doivent choisir un président et transmettre le décompte de leurs séances à la boursière en fin d'année.

Les personnes intéressées à faire partie de la commission « Loisirs » sont priées de le faire savoir au président.

A la fin de cette séance, les nouveaux Conseillers absents lors de l'assermentation sont priés de prendre un « Règlement du Conseil communal ».

9. Divers

M. Arnold Grandjean dit qu'un automobiliste a touché et déplacé le bac à fleurs se trouvant au bas du Crêt de la Forge. Cet incident aurait pu être dangereux pour les piétons qui l'empruntent régulièrement, notamment une petite fille habitant ce quartier. Il semble que le responsable se soit annoncé quelques jours plus tard. M. Grandjean propose de placer le panneau d'interdiction de circuler sur un totem à côté du bac ; il serait ainsi plus visible et permettrait de rétrécir la rue.

Le syndic répond que personne ne s'est annoncé.

M. Jacky Bussy prend la parole au sujet des panneaux d'interdiction de circuler placés à l'entrée des forêts. Ces panneaux sont-ils vraiment nécessaires, voire obligatoires ? Et, sur les fr. 28'000.- du budget consacré à l'entretien des chemins, quelle somme a été utilisée pour le paiement de ces panneaux ?

Mme Ruth Müller répond que la pose obligatoire de ces panneaux a été dictée par le Plan régional forestier. Leur coût sera communiqué lors du prochain Conseil.

Mme Ghislaine Zürcher demande si cette loi a été doublée d'une obligation de créer des places de parc.

Mme Ruth Müller répond que, dans notre région, il n'est pas prévu d'aménager des places de parc indiquées par un panneau. Par contre, un endroit à l'entrée de la forêt sera dégagé si cela est possible.

Le président remercie M. Duvoisin ainsi que M. Kern, notre huissier.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la séance à 22h30.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean